

## **Lycée SAVARY DE MAULEON**

78 avenue de Bretagne  
BP 90392

85108 Les Sables d'Olonne  
Tel : 0251951147 Fax :

**No de l'établissement :**  
0850032Y

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/11/2020**

#### **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 03/11/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique. La séance commence à 18h16 .

Sont absents et excusés : (voir liste d'émargement)  
Personne.

Sont absents et non excusés :  
Personne.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 22 (dont 6 en visio) pour un quorum de 16

Le conseil d'administration peut siéger valablement. Les suppléants, invités à cette 1ere séance, assistent également sans prendre part aux votes.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Mme Massot Christelle, proviseure adjointe

#### **II - L'ordre du jour**

##### **Point N° 1 - Installation du conseil d'administration**

Le président constatant la présence effective des membres élus, installe le CA et ajoute sa satisfaction de voir les représentants des personnels enseignants et des élèves revenir siéger.

##### **Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil**

Le projet d'ordre du jour en 13 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

##### **Point N° 3 - Adoption du Règlement intérieur du CA**

Après des échanges autour de la proposition de règlement intérieur du CA (identique à celui de l'an passé), le président le soumet au vote.

**Pour adoption : 22 votants : Adopté à l'unanimité**

#### **Point N° 4 - Installation des commissions, y compris CVL et CHS**

Un tableau récapitulatif recense toutes les commissions et les membres qui les composent

**Pour adoption : 22 votants : Adopté à l'unanimité**

#### **Point N° 5 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration**

Arrivée de M Chapalain en visio

**Pour adoption : 23 votants : Adopté à l'unanimité**

#### **Point N° 6 - Dates prévisionnelles des CA de cette année**

Les prochains CA de l'établissement sont prévus aux dates suivantes :

Lundi 23 novembre 2020

Jeudi 4 février 2021

Mardi 16 mars 2021

Lundi 5 juillet 2021

**Pour information**

#### **Point N° 7 - Protocole sanitaire renforcé**

Depuis la rentrée, un certain nombre de mesures sanitaires, déjà présentées ici, sont appliquées afin d'accueillir en sécurité tous les élèves et personnels de l'établissement. Toutefois, le contexte épidémique national évoluant défavorablement, le président expose les mesures supplémentaires mises en œuvre à partir du 2 novembre.

- L'aération des salles de classe est faite chaque matin puis, toutes les 2 heures, 15 minutes. en fin de journée, les fenêtres doivent être fermées.
- Les points physiques de contact (poignées, boutons, etc...) sur l'ensemble de l'établissement, sont nettoyés deux fois par jour.
- A l'internat : des douches sont affectées aux différentes chambres
- Au self, à midi un aménagement permet que les repas soient pris par groupes de 6 élèves maxi.
- Au self, le soir, les internes doivent respecter la distanciation à table (1 place sur 2)

**Pour information**

### **Point N° 8 - Plan Vigipirate alerte attentat**

A la suite de l'attentat du vendredi 16 octobre sur le professeur Samuel Paty, assisné aux abords de son collège de Conflans Sainte Honorine, le plan vigipirate national a été porté à son point le plus haut. A la demande des autorités, et pour limiter les risques d'attentat aux abords du lycée ou encore par intrusion, voici les mesures appliquées :

- Le portail avenue de Bretagne sera ouvert uniquement à des horaires déterminés : 8h, 8h30, 12h, 14h, 17h et 18h.
- A partir de 7h45, au portail d'entrée, présence d'un AED et d'un personnel d'encadrement.
- A leur arrivée, les élèves devront présenter leur carte de lycéen ou leur carnet de correspondance, pour justifier leur appartenance à l'établissement.
- Plus d'ouverture du portail aux récréations.
- Plus de regroupement d'élèves à l'extérieur : Aménagement d'un coin fumeur dans l'enceinte du lycée.

### **Pour information**

#### **Point N° 9 - Renouvellement de la convention de la section sportive scolaire de voile 2021-2024**

Le président commence par rappeler que cette section sportive scolaire de voile, qui peut compter jusqu'à 15 élèves est portée, par deux lycées :

- le lycée professionnel Eric Tabarly des Sables d'Olonne
- le lycée général et technologique Savary de Mauléon

Il ajoute ensuite que les section sportives :

- permettent aux élèves sélectionnés (filles garçons) de bénéficier d'un entraînement soutenu dans une discipline sportive, tout en poursuivant une scolarité normale.
- permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique, sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.
- La demande de renouvellement se fait par un dossier où les différents partenaires s'engagent en termes de moyens.
  - La ville des Sables d'Olonne, s'engage à soutenir matériellement la SSS de voile du lycée Savary de Mauléon et Tabarly, à travers la mise à disposition de locaux municipaux (Base de Mer) et de matériel (embarcations notamment).
  - La ligue régionale de voile s'engage à fournir des bateaux, en les mettant à disposition de l'association SNS
  - L'association SNS assure l'encadrement sportif hebdomadaire
  - Le lycée s'engage à organiser des emplois du temps compatibles avec les exigences et à rémunérer un enseignant coordonnateur.
  - C'est Monsieur le Recteur qui autorise le renouvellement des sections sportives scolaires à partir du dossier de renouvellement élaboré avec tous les partenaires ainsi que de la convention qui expose les engagements des différents partenaires.

Un représentant des parents d'élèves, demande la parole pour faire observer, que les jeunes sportifs qui s'investissent beaucoup dans leur activité, en plus de leurs obligations scolaires, ne sont pas, selon elle, suffisamment reconnus dans les interventions des professeurs lors des conseils de classe.

Le président répond qu'actuellement la prise en compte globale des élèves est de mieux en mieux faite et que les professeurs savent en tenir compte dans leurs analyses. Il précise que tout jeune ayant une activité extra-scolaire remarquable (investissement citoyen, artistique, sportif, humanitaire, etc...) peut la valoriser dans parcoursup, et ainsi se distinguer davantage dans les commissions de recrutement des établissements d'enseignement supérieurs.

Une représentante des élèves qui souhaite savoir si le football et le surf sont pris en compte dans parcoursup reçoit une réponse positive.

Le représentant de la Ville des Sables d'Olonne intervient, au sujet de la SSS Voile pour indiquer que la commune soutient ce projet et est disposée à aider davantage cette section sportive, si besoin, en termes de locaux. Le président salue l'engagement historique sans faille de la ville pour soutenir cette activité nautique.

Le président, en l'absence de questions complémentaires, demande l'autorisation de signer le dossier de renouvellement et la convention (à transmettre pour le 13 novembre).

**Pour adoption : 23 votants : Adopté à l'unanimité**

**Point N° 10 - Modalités de remboursement des frais de stage des étudiants**

Mme l'Agent comptable - Adjoint gestionnaire présente le document révisé qui pose les nouvelles règles d'évolution des modalités de remboursement des frais de stage des étudiants. Elle précise que ce travail a été conduit avec les professeurs de nos deux sections de techniciens supérieurs, SAM et SIO.

Il est ajouté que l'objectif de cette évolution est de s'adapter aux nouvelles durées règlementaires et que les bénéficiaires ne subiront pas de changement significatif sur leurs remboursements.

**Pour adoption : 23 votants : Adopté à l'unanimité.**

**Point N° 11 - PAREO 2021 et Mise en œuvre de la démarche 3R du conseil régional**

Mme l'Agent comptable - Adjoint gestionnaire présente le PAREO 2021 et la démarche des 3R du conseil régional qui accompagne ce plan d'équipement. Elle précise que les 3R signifient : Réemploi, Revente, mise à la Réforme.

Cela concernerait en sciences physiques 14 condensateurs, 14 thermomètres, 14 agitateurs magnétiques ; pour le lycée 175 tables doubles (remplacées par 350 tables simples), 350 chaises et pour les agents régionaux des lycées, 4 chariots de ménage, 1 mini mono brosse portative et 1 sèche-linge semi-industriel.

**Pour adoption : 23 votants : Adopté à l'unanimité.**

## **Point N° 12 - Contrat de location d'un copieur 3 ans sans tacite reconduction avec la société Konica Minolta pour la vie scolaire**

Mme l'Agent comptable - Adjoint gestionnaire informe les membres du CA qu'il est nécessaire de remplacer le photocopieur de la vie scolaire en raison de sa vétusté qui entraîne des devis de réparation fréquents et onéreux.

Elle propose, à la suite d'une mise en concurrence, que soit signé un contrat de location avec KONICA MINOLTA pour un montant de 341.87 euros TTC par trimestre.

Une représentante des parents d'élèves demande si la maintenance est comprise dans ce tarif. La réponse est oui.

Les représentants des personnels enseignants font remarquer que le photocopieur de la salle des professeurs dysfonctionne régulièrement.

Une représentante des parents d'élèves questionne le fait d'avoir un seul contrat de maintenance pour l'ensemble des photocopieurs du lycée. Il est répondu que ce n'est pas le cas actuellement.

Le président demande l'autorisation de signer le contrat de location du photocopieur pour la vie scolaire.

**Pour adoption : 23 votants : Adopté à l'unanimité**

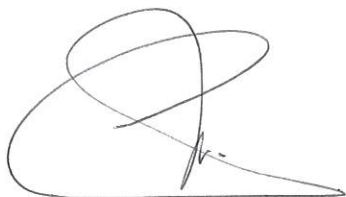
## **Point N° 13 - Questions diverses**

**Pour information**

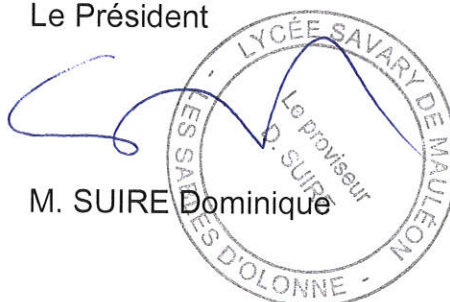
### **III - Conclusion**

La séance est levée à 19h25.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



Le Président



M. SUIRE Dominique

LYCÉE SAVARY DE MAULÉON  
LES SABLES D'OLONNE  
Le proviseur  
D. SUIRE

